

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Deux concours gagnés ce mois-ci...

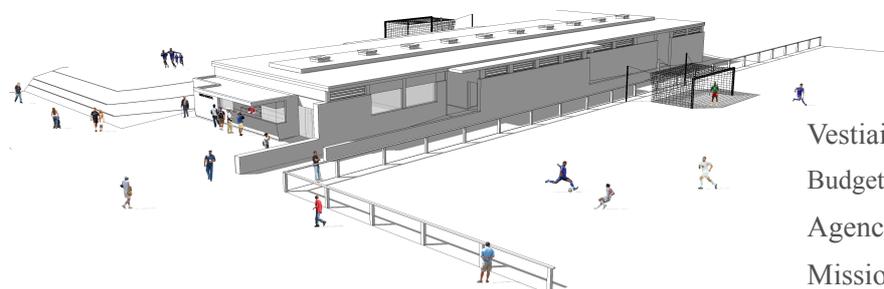
Centre Horticole de la Ville
d'Annecy

Budget Travaux : 3 540 000 €HT

futur.A architectes

Mission de AIM :

Economiste lots bâtiment



Vestiaires de Creys Mépieu

Budget Travaux : 894 000 €HT

Agence PICCOLI Architectes

Mission de AIM :

Economiste lots bâtiment

La rubrique technique

Les accès permanents par échelles fixes

La norme NF E 85-016 détaille les règles applicables aux accès par échelles fixes. Ce cas de figure se rencontre souvent dans les bâtiments, notamment pour les accès en toiture. Ci après une synthèse de cette norme.

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif :

9 personnes
+ 1 contrat
alternance

Nombres d'affaires actives en cours : 35

Dont avants projets : 16

Dont DCE : 8 (avec affaires en consultation : 4)

Dont chantiers : 11

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

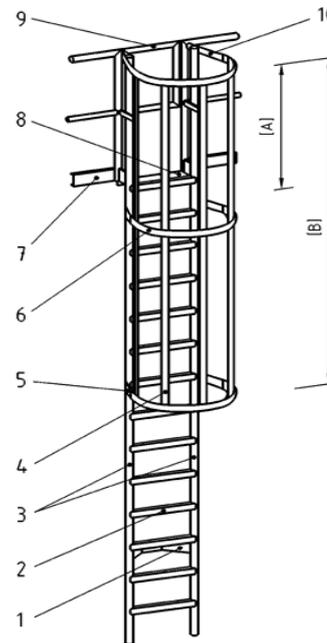
SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

Résidence du Lac - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : aim.sarl@wanadoo.fr - site : www.aim-ingenierie.com

Moyens d'accès permanents par échelles fixes (synthèse norme NF E 85-016)

→ *Termes et définitions*

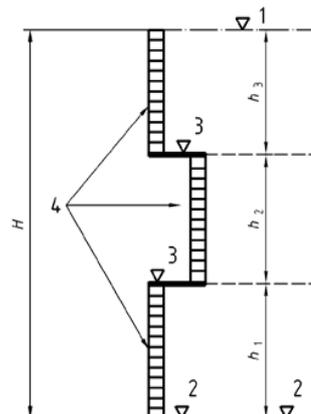
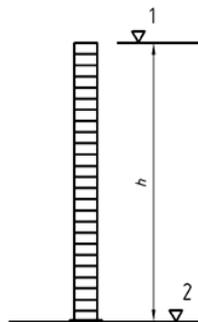


Légende

- | | |
|------------------------|---------------------|
| 1 Patte de fixation | 7 Plinthe |
| 2 Échelon | 8 Marche palière |
| 3 Montant d'échelle | 9 Portillon |
| 4 Filants de crinoline | 10 Arceau supérieur |
| 5 Arceau inférieur | [A] Zone de sortie |
| 6 Arceau intermédiaire | [B] Crinoline |

→ *Conditions sur les hauteurs de franchissement*

- Un palier tous les 6 m
- Possibilité d'une volée unique de 8 m
- Obligation d'installer une crinoline si la hauteur de franchissement dépasse 3 m (sauf si une structure environnante assure une protection similaire (distance entre 325 mm et 400 mm de l'axe de l'échelle)



Légende

- | |
|------------------------|
| 1 Niveau d'arrivée |
| 2 Niveau de départ |
| 3 Palier intermédiaire |
| 4 Volée |

$h_{\max} = 8\ 000\ \text{mm}$

a) Échelle sans palier de repos
(volée unique)

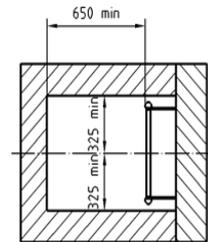
$h_{\max} = 6\ 000\ \text{mm}$

b) Échelle avec volées décalées

→ *Les principes de conception*

- Matériaux assurant une charge de rupture > 1,25 x charge ultime
- Matériaux résistants à la corrosion ambiante
- Pas d'arêtes vives
- 2 montants
- Déformation maximum < 50 mm
- Espacement entre les échelons constant et compris entre 225 mm et 300 mm
- La distance verticale entre palier de départ et premier échelon ne doit pas être inférieure à l'espacement entre échelons
- L'échelon supérieur doit être une marche palière positionnée à la même hauteur que le palier d'arrivée
- Longueur des échelons entre 2 montants comprise entre 400 mm et 600 mm
- Diamètre des échelons circulaires compris entre 20 mm. et 35 mm
- Largeur surface d'appui des échelons en U compris entre 20 mm. et 35 mm
- Portillon obligatoire sur l'aire d'arrivée
- Mains courantes assurant la continuité entre les montants de l'échelle et la main courante du garde-corps de l'aire d'arrivée et fixées à ce garde-corps
- En cas de trappe sur surface d'arrivée, ouverture vers le bas obligatoire et dimensions mini à respecter suivant fig. ci jointe

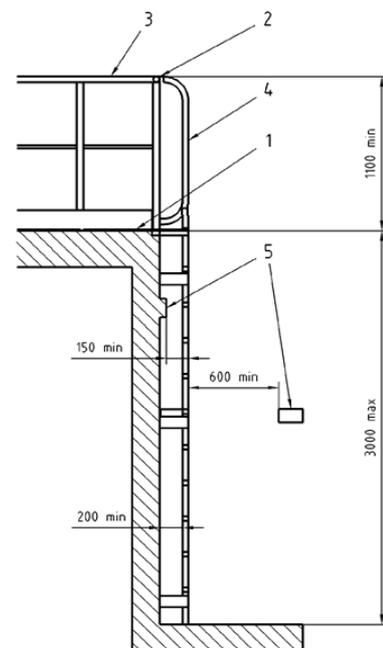
Dimensions en millimètres



→ *Prescriptions applicables aux échelles fixes sans crinoline*

- Hauteur de volée d'échelle < 3 m
- Dégagement mini 650 mm devant l'échelle (pouvant être ramené à 600 mm si h obstacle < 1 m)
- Dégagement mini 200 mm derrière l'échelle (pouvant être ramené à 150 mm si obstacle non continu derrière un seul barreau)
- Dégagement mini 325 mm de chaque côté de l'axe de l'échelle

Dimensions en millimètres



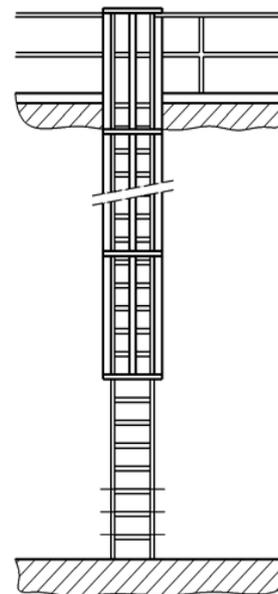
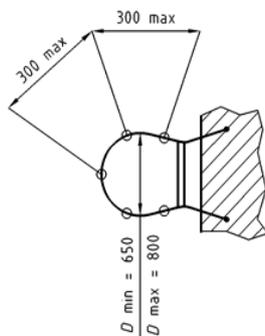
Légende

- 1 Aire d'arrivée
- 2 Portillon
- 3 Garde-corps
- 4 Zone de raccordement
- 5 Obstacle non continu

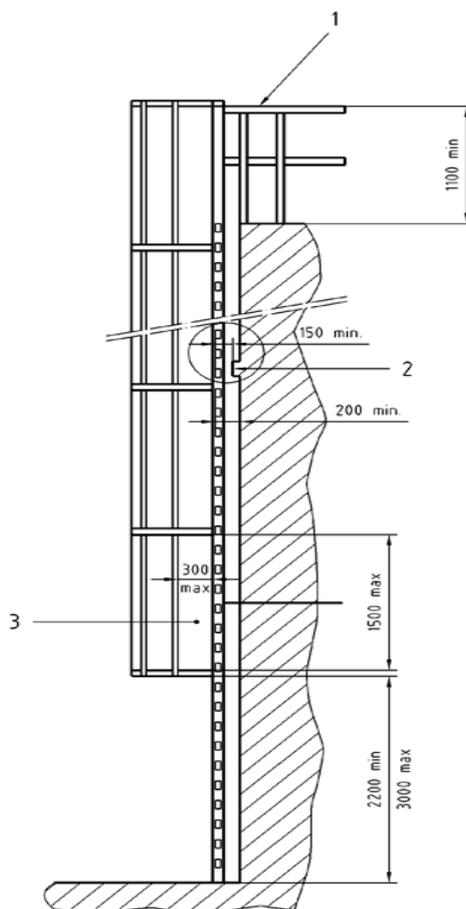
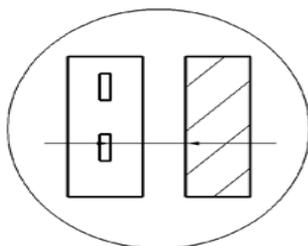
➔ *Prescriptions applicables aux échelles fixes avec crinoline*

Dimensions en millimètres

- Hauteur de la partie basse de la crinoline comprise entre 2,20 m et 3,00 m
- Dégagement à l'intérieur de l'arceau compris entre 650 mm et 800 mm
- Distance entre 2 arceaux < 1,50 m
- Filants au nombre de 5, fixés sur la face interne et distants au maximum de 300 mm
- Dégagement mini 200 mm derrière l'échelle (pouvant être ramené à 150 mm si obstacle non continu derrière un seul barreau)



b) Vue de face



c) Vue de profil

Légende

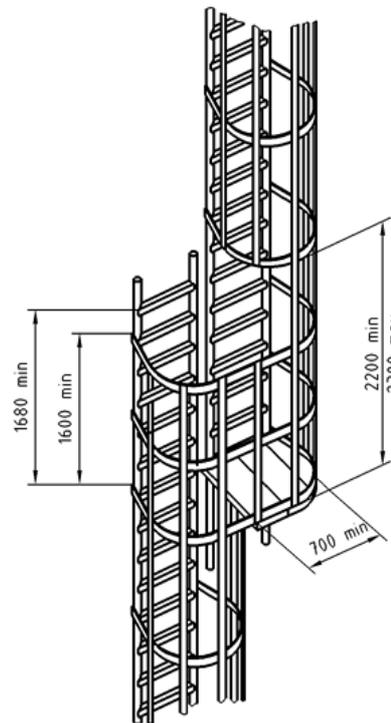
- 1 Élément de raccordement
- 2 Obstacle non continu
- 3 Espace vide

→ *Paliers de repos*

Dimensions en millimètres

Il s'agit d'une surface située entre deux volées d'échelle conçue pour permettre à l'utilisateur de se reposer (à l'exclusion de tout autre usage)

- Largeur des paliers de repos supérieure ou égale à 700 mm
- Hauteur mini dégagement entre 2 100 mm et 2 300 mm
- Echelon le plus haut de la volée basse au moins à 1,68 m du palier et hauteur de protection 1,60 m mini



→ *Paliers intermédiaires*

Dimensions en millimètres

Il s'agit de la surface située entre 2 volées d'échelle et utilisée pour des besoins autres que pour l'accès (maintenance par exemple). Ce palier peut également faire office de palier de repos

- Distance entre les échelles supérieure ou égale à 700 mm
- Portillon obligatoire

